

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6098

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Aménagement du jardin Clos Carret - Versement d'un fonds de concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial centre

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1986, la communauté urbaine de Lyon était propriétaire d'un tènement immobilier à la Croix-Rousse situé à l'angle de la rue de Cuire et de la rue Calas, et composé d'immeubles, d'entrepôts vétustes et d'un vaste terrain à usage de stationnement.

En 1995, il a été décidé de céder ce tènement, après consultation d'opérateurs, en vue de réaliser une opération d'urbanisme concourant à la revitalisation du centre de quartier de la Croix-Rousse.

Cette opération, aujourd'hui en partie réalisée, comprend la réalisation d'un programme immobilier de logements à l'angle des rues de Cuire et Calas et le stationnement correspondant, un parc résidents souterrain, en substitution de la capacité de stationnement pré-existante, et l'aménagement, par la ville de Lyon, d'un jardin public en cœur d'îlot.

Pour la réalisation de cet espace public, la Communauté urbaine a cédé en 1999 à la ville de Lyon, une surface en pleine propriété d'environ 1 330 mètres carrés et le volume supérieur de la dalle du parc de stationnement pour résidents sur 1 970 mètres carrés.

Le projet d'aménagement de cet espace d'environ 3 300 mètres carrés, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Lyon a été conçu par l'équipe Ilex paysagistes.

Bien intégré au centre de la Croix-Rousse, cet aménagement répond à une très forte attente des habitants qui souhaitaient la réalisation d'un espace public à dominante végétale dans ce secteur peu pourvu en espaces verts publics.

Celui-ci présenterait les caractéristiques suivantes :

- un jardin d'ombre adossé aux façades sud et délimité par un petit canal,
- une bande engazonnée centrale ouverte sur la perspective de la grande rue de la Croix-Rousse,
- une bande minérale soulignée par un mur et ponctuée de petites fontaines,
- un potager ornemental et un verger contre les murs du clos exposés au soleil.

Le coût global de l'opération, toutes dépenses confondues, est estimé à 6 MF TTC.

Pour le financement de cette opération, la ville de Lyon a sollicité un fonds de concours communautaire à hauteur de 1,9 MF.

Cette participation communautaire s'inscrit dans le cadre des actions d'aménagement d'espaces publics de qualité au titre de la politique de revitalisation des centres de quartier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'un fonds de concours de 1,9 MF à la ville de Lyon pour le financement de l'opération jardin Clos Carret.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente.

3° - La dépense de 1,9 MF sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la communauté urbaine de Lyon - délégation générale au développement urbain - exercice 2001 - compte 657 140 - opération 203.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,